

L'an deux mille dix-neuf, le deux Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBOURG SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent COURAUD, Maire.

Date de la convocation : le mardi 26 novembre 2019.

Etaient présents : Mrs COURAUD Laurent, BIHOUR Arnaud, VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, FOUASSIER Guillaume, VUIDIBIO Maricheil, BIZARD Sébastien et COURAUD Damien.

Mmes SIARD Chantal, DERRE-GOY Véronique, FRAUËL Françoise, GENDRE Dominique, DERRE Véronique, BARRANGER Nathalie et CHOLIERE Christine.

Absents excusés : Néant

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme BARRANGER Nathalie

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une modification de l'ordre du jour :
Ajout d'une délibération « Convention S.A.F.E.R. » / informations arrivées en fin de journée
Accord à l'unanimité des membres présents*

1 - Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2019 :

Rectificatif : suite à la lecture et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal :

il convient de modifier qu'il s'agit du PV du mercredi 4 septembre 2019 (et non du 14 octobre 2019).

2 - Rapport des Commissions et délibérations :

2-a Commission « Finances » :

1- Révision des loyers au 1^{er} janvier 2020 (suivant indice INSEE) :

- Salon de coiffure :
 - loyer en 2019 : 354.50 € / révision loyer 2020 : 370.06 € arrondi à 370 €

- Maison Médicale :
 - Infirmière : loyer en 2019 : 114.50 € / révision loyer 2020 : 116.25 € arrondi à 116 €
 - Kiné et médecin : loyer en 2019 : 266 € / révision loyer 2020 : 270.06 € arrondi à 270 €
 - + 22€ de ménage et 63€ de charges

- F3 au-dessus de la maison médicale :
 - loyer en 2019 : 322.90 € / révision loyer 2020 : 327.83 € arrondi à 328 €
 - la locataire actuelle libèrera le logement en date du 22 février 2020, il sera disponible au 1^{er} mars 2020, des devis seront à solliciter pour établir les diagnostics nécessaires avant le renouvellement de bail.

En complément d'information : un T3 rue Abbé Hardion loué par Val Touraine Habitat, se libère.

2- Points sur les investissements :

Un point est fait sur les Restes à Réaliser 2019.

3- Décision modificatrice n° 02/2019 :

Le report du dossier « Ponts Romains » oblige à modifier les investissements.

De ce fait, certains crédits sont reportés sur l'église, le city stade.

Des investissements pour le micro de la sono, la réparation du chauffage de la salle de spectacle (devis en cours) à la tuilerie, ainsi qu'une mise à niveau du matériel informatique pour la mairie sont nécessaires.

Monsieur le Maire propose d'abonder le budget en ce sens :

- - 27 000€ pour les ponts Romains,
- + 2000€ pour le micro de la Tuilerie,
- + 15 000€ de réparation du chauffage,
- + 10 000€ pour l'acquisition de matériel informatique.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-86 : Tuilerie	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-96 : Acquisition de matériel	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-86 : Tuilerie	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D21 Immobilisations corporelles	0.00 €	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-136 : Ponts Romains	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D23 Immobilisations en cours	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	27 000.00 €	27 00.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

⇒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour l'approbation de la Décision Modificative n° 02/2019 afin d'abonder le budget 2019 comme indiqué ci-dessus.**

4- Création d'un poste d'agent de maîtrise et d'un poste de rédacteur :

Deux personnes employées par la mairie sont éligibles à un grade supérieur, Monsieur le Maire propose de créer deux postes au 01/01/2020 au titre de la promotion interne :

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour l'exercice des fonctions de responsable de l'équipe technique.
- un poste de rédacteur à temps complet pour l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie.

⇒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour la création des 2 postes (promotion interne).**

5- Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 :

Suite à la délibération acceptée pour la création des 2 postes, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs tel que mentionné ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les emplois permanents (les crédits correspondants seront inscrits au budget) :

EMPLOI PERMANENTS		
Filière "Administrative"		
NOMBRE	GRADE	TEMPS
1	Rédacteur	35/35 ^{ème}
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
Filière "Technique"		
1	Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}
2	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	24.87/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	20.91/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	23.72/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	16.10/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	24.31/35 ^{ème}
Filière "Animation"		
1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	15.68/35 ^{ème}
1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	6.08/35 ^{ème}
1	Adjoint d'animation	11.76/35 ^{ème}

⇒ Une délibération est prise à l'unanimité pour la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

6- Groupement de commandes C.C.L.S.T. :

La C.C.L.S.T. propose le groupement de commandes concernant la restauration et/ou la reliure des actes administratifs ou de l'état civil.

Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire et coûteuse aux communes et aux EPCI.

La commande groupée permettra d'avoir un prix fixé par les marchés de services pour une prévision d'environ 200 unités des documents à relier dont les communes auraient besoin.

Le groupement de commande concernant les défibrillateurs externe est reporté en prévision d'une réunion avec le SDIS 37 et la C.C.L.S.T.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour 2020.

⇒ Une délibération est prise à l'unanimité pour adhérer au groupement de commandes concernant la restauration et/ou la reliure des actes administratifs ou de l'état civil.

2-b Commission « Bâtiments – voirie – cimetière » et « urbanisme » :

1- Avis / épandage des cendres :

La Préfecture demande l'avis de la mairie pour l'épandage des cendres des foyers de la chaufferie BIOMASSE de ST PIERRE DES CORPS sur la commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE.

Ceux-ci sont des déchets propres (bois, déchets verts...).

Les frais de transports et l'épandage sont pris en charge par l'agriculteur.

Deux exploitants sont intéressés.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'épandage sur la commune sous réserve de l'accord des exploitants **ET** des propriétaires des terrains.

⇒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour émettre un avis favorable auprès de la Préfecture pour l'épandage de déchets propres sur la commune (la Préfecture en sera informée début de semaine prochaine).**

2- Projet Villadim « Les Hélas » :

Suivant le P.L.U. : zone de réserve à obligation d'un cheminement piétons.

Une demande est faite par Villadim pour savoir si les travaux sont à faire par la mairie ou par leurs soins.

Monsieur le Maire propose une délibération de principe pour la rétrocession du terrain de la zone réservée après les travaux.

Villadim voudrait déposer le permis d'aménager à la mi-décembre 2019.

⇒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour un accord de principe afin que la mairie récupère la parcelle réservée (P.L.U.) pour l'euro symbolique.**

3- S.I.E.I.L. – modifications des statuts :

Le S.I.E.I.L. demande une modification de ses statuts qui permet d'accepter les représentants de TOURS Métropole Val de Loire (TMVL) par substitution afin de représenter les communes de TMVL.

⇒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour la modification des statuts du SIEIL.**

4- Convention S.A.F.E.R. :

Les chemins ruraux ont été identifiés, reste à identifier et à répertorier les voiries communales pour vérifier le métré. Suite au travail déjà effectué, le métré serait supérieur à celui déclaré à la Préfecture, ce dernier impactant les dotations de la commune.

⇒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'adoption de cette convention.**

Renégociation contrats internet / téléphonie :

Les contrats internet pour la bibliothèque, l'école, la mairie et les services techniques ont été revus auprès de l'opérateur.

Une économie de 120 € mensuelle pour un meilleur débit internet est acquise suite à cette révision.

Fibre optique :

La Fibre est en retard.

Aujourd'hui, il est annoncé un report de la mise en raccordement pour le 1^{er} trimestre 2021.

Cimetière :

Les travaux au cimetière sont prévus du 4 au 20 décembre 2019.

Eglise :

Les délais ont été respectés, seule la porte reste à peindre par les agents techniques.

La réunion de fin chantier est prévue le 10 décembre 2019.

Pour la partie de mise en sécurité du clocher, il reste les ardoises à changer (la nacelle fournie au moment des travaux étant trop courte).

L'église n'étant pas répertoriée comme E.R.P. auprès de la commission de sécurité, le dossier est en cours d'instruction.

Terrains de pétanque :

Les travaux sont en cours.

C.P.I. :

Les travaux du Centre de Première Intervention ont été approuvés, la 1^{ère} réunion de chantier est prévue le 4 décembre à 14h.

La Tuilerie :

Le chauffage de la salle de spectacle est en panne, 3 entreprises sont consultées, les devis sont en attente de réponse, ainsi que des conseils de l'ADAC sur le choix d'un simple chauffage ou d'une pompe à chaleur.

Subventions 2020 / F.D.S.R. et D.E.T.R. :

A priori, la collectivité ne pourrait pas solliciter le F.D.S.R. « appel à projet » pour l'an prochain.

Si cette situation devait se confirmer, Monsieur le Maire propose d'exclure le lavoir du projet des Ponts Romains afin de solliciter le F.D.S.R. « fond socle » pour les travaux de restauration du lavoir (10 568 €).

Les membres du Conseil Municipal y sont favorables (demande à faire avant le 31/12/2019).

Une demande au titre de la D.E.T.R. sera transmise pour la réhabilitation des deux terrains de tennis.

Demande de CUb – Chemin des Lambons :

La Commune a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel pour l'aménagement d'une « dent creuse » lui appartenant, composée de 3 parcelles.

RD 943 :

Suite à la dernière réunion publique, des projets d'aménagement par le Département sont en cours. Une prochaine réunion est prévue le lundi 09 décembre 2019 (RD 943 / A 85).

2-c Commission « Vie associative – culture – communication - jeunesse » :

Carte de fin d'année pour le personnel :

Monsieur Damien COURAUD propose une modification du montant (60 € au lieu de 50 €) sur les cartes cadeaux de fin d'année pour le personnel afin d'être au même montant que l'année précédente.

⇒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour un montant de 60 € pour les cartes cadeaux.**

Illumination de Noël :

Une commande à la société « Lumifête » de CHATILLON-SUR-INDRE a été passée pour l'achat de 3 guirlandes et 6 bâtons lumineux pour un montant de 1 180,40 € TTC.

Le matériel a été réceptionné et posé devant la boulangerie par les agents techniques.

Repas de fin d'année pour le personnel municipal :

Il aura lieu le 13 décembre 2019. Commande réalisée auprès de VIVECO.

Bulletin municipal :

12 associations sur 13 ont répondu. Edition par Imagidée. La distribution est prévue le 4 janvier 2020.

A.P.E. :

Suite à l'A.G. du mois dernier, l'association est répartie avec 3 personnes dans le bureau et quelques bénévoles. Celle-ci n'est donc pas en sommeil.

Présidente : COUTHIER Charlotte, Trésorier : COLLIN Sophie, Secrétaire : MICHAUD Julien.

Vœux du Maire à la population :

Les vœux à la population se dérouleront le jeudi 16 janvier 2020 à 19h, salle de Tuilerie.

2-d Commission « Scolaire » :

La mairie offrira des livres aux enfants pour l'arbre de Noël qui se déroulera le 10 décembre 2019 après midi.

Le conseil d'école a eu lieu le 5 novembre 2019 avec l'élection de nouveaux élus.

Il y a 108 élèves.

Un plan canicule a été établi afin de prévoir des solutions si besoin (voir pour acquérir des bombes brumisateurs).

Achat du vidéo projecteur pour la 5^e classe.

Classe mobile : Le switch de la borne wifi a été changé pour un meilleur fonctionnement internet. Il est demandé à PC4U d'intervenir que sur la demande de la mairie.

Projet école : Ramasser et peser les déchets alimentaires et plastiques trouver sur la commune : soit un total de 20KG de déchets ramassés.

Cantine : au 1^{er} novembre 2019 suivant la loi « AGLIM », la collectivité a l'obligation de servir un menu végétarien par semaine. La Société « Restoria » a pris du retard mais commencera dès janvier 2020. Révision des prix de 1.826% prévu au 1^{er} janvier 2020.

Grève du 5 décembre 2019 : l'ensemble des enseignants et éducateurs seront présents.

2-e Commission « Affaires sociales » :

Colis de Noël :

La distribution des colis de fin d'année et les fleurs sont prévues le 15 décembre 2019.

Les enfants de l'école fabriquent les cartes de vœux, les pâtisseries orientales sont offertes par l'épicerie.

Coût pour colis simple : 21.05€ / colis double 30.03€

Pour une meilleure présentation, l'achat de sac pour les colis ont été achetés pour un coût de 59.79€ (achat des sacs avancé par Monsieur BIHOUR Arnaud suite à une offre promotionnelle et en absence de régie d'avance).

Madame SIARD Chantal propose le remboursement de cette somme à Monsieur BIHOUR Arnaud par la mairie.

⇒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour rembourser les frais avancés par ce dernier.**

3 – Questions diverses :

Suite à divers cambriolages sur la commune, il est demandé par des habitants d'étendre le protocole « Participation Citoyenne » de la rue Courteline aux rues Jean Moulin, Val de l'Indre, Léonard de Vinci et l'allée Marcel Girard.

Une réunion publique est prévue le 17 décembre à 18h à la Tuilerie avec la gendarmerie pour informations aux administrés.

La Sainte Barbe : il n'y avait plus de lumière extérieure à 2h du matin.

Voir possibilité de mettre en marche forcée sur une durée plus longue.

Le Haut Luain : les horaires d'éclairage sont décalés / information à signaler au SIEIL.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.

La date du prochain conseil est fixée au lundi 13 janvier 2020

